Nations Unies E/2014/9/Add.5

Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets compte 36 membres, élus en tenant dûment compte d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin d'assurer la représentation la plus efficace et la plus large possible.

2. Conformément aux dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans débutant le 1er janvier 2015 afin de pourvoir aux postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2014 à échéance du mandat des États Membres suivants : Belgique, Brésil, Canada, Fédération de Russie, Indonésie, Libéria, Maroc, Nicaragua, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

3. L'élection se tiendra à l'occasion des séances de coordination et de direction du Conseil, du 23 au 25 avril 2014.

4. Les 11 membres seront choisis comme indiqué ci-après :

a) Deux parmi les États d'Afrique;

b) Deux parmi les États d'Asie et du Pacifique;

c) Un parmi les États d'Europe orientale;

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.

14-23359 (F) 200214 050314

Merci de recycler

d) Deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) Quatre parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

5. La composition du Conseil d'administration en 2014 figure en annexe à la présente note.

Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2014

Huit membres parmi les États d'Afrique

Angola (2015), Congo (2015), Éthiopie (2015), Lesotho (2015), Libéria* (2014), Maroc* (2014), Niger (2015) et République-Unie de Tanzanie (2016)

Sept membres parmi les États d'Asie et du Pacifique

Chine (2016), Fidji (2015), Indonésie* (2014), Iran (République islamique d') (2015), Népal (2016), Pakistan (2015), République de Corée* (2014)

Quatre membres parmi les États d'Europe orientale

Arménie (2016), Bulgarie (2015), Fédération de Russie* (2014), Monténégro (2016)

Cinq membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil* (2014), Cuba (2016), Équateur (2016), Guatemala (2015), Nicaragua* (2014)

Douze membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2015), Belgique*[a] (2014), Canada*[b] (2014), États-Unis d'Amérique (2016), Finlande[c] (2015), France (2015), Irlande (2016), Norvège (2016), Pays Bas (2016), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2014), Suède (2014), Suisse[d] (2015)

---

* Mandat arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

[a] Remplace le Portugal depuis le 1er janvier 2014.

[b] Remplace la Nouvelle Zélande depuis le 1er janvier 2014.

[c] Remplace l'Espagne depuis le 1er janvier 2014.

[d] Remplace le Japon depuis le 1er janvier 2014.